

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2013)
Heft: 11

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CadastralWebMap – l'exploitation du service est poursuivie

«CadastralWebMap» est un service de consultation couvrant la Suisse entière de façon homogène qui a été créé pour les données de la mensuration officielle (cf. «cadastre» n° 8, avril 2012, page 4 ss.) et mis à la disposition du public peu de temps avant les festivités organisées sur la Place fédérale au mois de mai de l'an passé. Ce produit innovant et d'un niveau de qualité élevé, disponible dans tout le pays, a non seulement permis d'améliorer l'image de la mensuration officielle, mais notre clientèle a pu en tirer de nombreux bénéfices. Très apprécié de ses utilisateurs, ce service s'est d'ores et déjà imposé comme la source des informations d'arrière-plan les plus actuelles et les plus précises de Suisse.

24 cantons et la Principauté du Liechtenstein avaient donné leur accord pour l'utilisation des données de la mensuration officielle dans le cadre du service «CadastralWebMap», certains cantons ayant toutefois limité leur autorisation à la seule année 2012. En décembre

dernier, la Direction fédérale des mensurations cadastrales a proposé à tous les services cantonaux du cadastre de poursuivre l'exploitation du service sans l'assortir d'une limitation dans le temps, mais en introduisant une possibilité de révocation. Les cantons participant déjà au service ainsi que la Principauté du Liechtenstein ont suivi cette recommandation, si bien que le service continue à être proposé sur www.map.geo.admin.ch, sur www.placehandicape.ch et sous forme d'API¹ librement utilisable. Il n'a malheureusement pas été possible de convaincre les deux cantons qui ne nous avaient pas donné leur autorisation en 2012 de rejoindre ce projet.

Vous trouverez des informations concernant «CadastralWebMap», par exemple les conditions d'utilisation ou la plaquette de présentation, sur www.cadastre.ch/cwm. Vous pouvez par ailleurs commander la plaquette gratuitement par courriel adressé à infovd@swisstopo.ch.

Direction fédérale des mensurations cadastrales



¹ API: Application Programming Interface

Les 100 ans de la Mensuration Officielle Suisse – un bref compte rendu du projet

Assurer la promotion de la mensuration officielle

• La nouvelle série d'étiquettes adhésives vous permet de continuer à assurer la promotion de la mensuration officielle dans le cadre de votre correspondance.

Vous pouvez obtenir un maximum de 5 feuilles à 40 étiquettes chacune (langues: de/fr/it) auprès du secrétariat des IGS. Il vous suffit pour cela d'envoyer un courriel indiquant votre adresse et le volume de votre commande à info@igs-ch.ch.

• En réponse aux demandes formulées, nous avons fait réaliser un modèle d'auto-collant pour véhicule. Il est disponible en trois tailles et peut être téléchargé à l'adresse www.cadastre.ch → Mensuration officielle → Relations publiques → Supports de Relations publiques → Modèle pour inscription sur les véhicules.

Le bref compte rendu rédigé sur le projet des «100 ans de la Mensuration Officielle Suisse» est désormais disponible en allemand, en français et en italien. Il peut être téléchargé sur le site www.cadastre/2012.

Ce compte rendu récapitule brièvement les temps forts les plus marquants des célébrations du centenaire. Il informe aussi ses lecteurs de l'écho que les médias en ont donné, dévoile le volet financier de l'opération et contient une analyse des coûts du projet en regard des bénéfices qui en ont été retirés. Il propose enfin quelques pistes pour améliorer durablement l'image de la mensuration officielle, au-delà du terme de l'année commémorative.

L'album photo virtuel vous permet en outre de faire défiler les images à votre guise et de vous laisser gagner par le souvenir de tous les bons moments vécus durant l'année commémorative.

Elisabeth Bürki Gyger, responsable du projet «100 ans de la Mensuration Officielle Suisse»

Ordonnance technique concernant le registre foncier révisée

L'Ordonnance technique du DFJP¹ et du DDPS² concernant le registre foncier (OTRF³) révisée est entrée en vigueur le 1^{er} février 2013. Celle-ci règle les aspects suivants:

- le modèle de données pour le registre foncier (MD-eGRIS);
- le modèle de données pour l'échange des données entre le registre foncier et la mensuration officielle (MD-MO-RF);
- l'interface permettant le prélèvement et l'échange des données du registre foncier (IPD-RF);
- l'interface pour l'échange des données entre la mensuration officielle et le registre foncier (IMO-RF);
- l'identification fédérale des immeubles (E-GRID);
- les formats de données des documents pour les communications et les transactions électroniques avec les offices du registre foncier;
- les procédures de transmission pour les communications et les transactions électroniques;
- la sauvegarde à long terme des données.

Le modèle de données entre le registre foncier et la mensuration officielle (MD-MO-RF) et l'interface permettant l'échange d'information entre la MO et le RF (IMO-RF) n'ont subi aucun changement.

Nous vous rendons toutefois attentif aux articles suivants:

Art. 9

⁶ Le MD-IMO-RF doit être introduit et mis à disposition dans sa dernière version dans tous les registres fonciers et dans la mensuration officielle dans un délai de 24 mois à compter de son entrée en vigueur.

Art. 12 Utilisation

¹ L'IMO-RF doit être introduit et mis à disposition dans sa dernière version dans tous les systèmes de registre foncier et dans la mensuration officielle dans un délai de 24 mois à compter de son entrée en vigueur.

² En lieu et place de l'introduction de l'IMO-RF, les cantons peuvent faire en sorte d'une autre manière que les données de la mensuration officielle définies dans le MD-IMO-RF soient intégralement transférées dans le registre foncier dans le cadre de l'exploitation régulière.

Art. 15 Exigences posées à la tenue du registre foncier et à la mensuration officielle

Les systèmes informatiques utilisés pour la tenue du registre foncier et la mensuration officielle doivent être en mesure de prélever et de livrer les données dans la dimension et le degré de précision du MD-IMO-RF.

Direction fédérale des mensurations cadastrales

¹ Département fédéral de justice et police

² Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

³ RS 211.432.11

Du changement parmi les responsables des services cantonaux du cadastre



Canton de Berne

Après avoir codirigé l'Office de l'information géographique (OIG) du canton de Berne durant plus de 11 ans, Thomas Hardmeier en prend seul la tête à compter du 1^{er} avril 2013, à la suite du départ à la retraite d'Ueli Maag. Il endosse également la fonction de géomètre cantonal.



Canton de St-Gall

Patrick Fäh reprendra le 1^{er} août 2013 la fonction de géomètre cantonal comme successeur de Fredy Widmer.

Direction fédérale des mensurations cadastrales

Circulaires et Express: dernières publications

Circulaires

qui apportent des précisions importantes relatives à des prescriptions juridiques applicables à l'échelon national

Date	Thème
17.12.2012	<i>Circulaire MO 2012 / 03</i> Tarifs d'honoraires applicables aux travaux de la mensuration officielle: Adaptation à partir du 1 ^{er} janvier 2013
05.02.2013	<i>Circulaire MO 2013 / 01</i> Instruction: Modèle de données «MOPublic», version 1.3

Express

qui donnent des informations générales ou qui accompagnent des enquêtes

Datum	Thema
11.12.2012	<i>MO-Express 2012 / 12</i> Projections horizontales des bâtiments pour leur saisie en 3D – Enquête
13.12.2012	<i>MO-Express 2012 / 13</i> Rapport annuel 2012 et accord de prestation 2013
20.12.2012	<i>Cadastre RDPPF Express 2012 / 01</i> Rapport annuel 2012
17.01.2013	<i>MO-Express 2013 / 01</i> Futures possibilités d'obtention du plan de base de la mensuration officielle (PB-MO) offertes aux cantons via le Géoportail de la MO: Enquête
14.03.2013	<i>MO-Express 2013 / 02</i> Deuxième questionnaire portant sur l'état des travaux relatifs au changement de cadre de référence des géodonnées, notamment celles de la mensuration officielle
28.03.2013	<i>Cadastre RDPPF Express 2013 / 01</i> Planification de la 2 ^{ème} étape

- Mensuration officielle
- Cadastre RDPPF

Ces documents peuvent être consultés sur le portail www.cadastre.ch ⇨ Mensuration officielle ou ⇨ Cadastre RDPPF.

Direction fédérale des mensurations cadastrales



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
armasuisse

Office fédéral de topographie swisstopo